

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_13-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	25
Pouvoirs	8

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**SEJOUR**  
**EDUCATIF ET**  
**SPORTIF POUR**  
**LES 6-17 ANS DU**  
**22 AU 26 JUILLET**  
**2024**

Dans le cadre de la concession de service du centre de loisirs, l'IFAC organise un séjour d'été pour les 6-17 ans du 22 au 26 juillet 2024. 60 jeunes pourront être accueillis au centre de vacances « Le Foehn », situé à ISOLA 2000.

Conformément au projet éducatif porté par la collectivité, ce séjour a pour objectifs pédagogiques :

- De développer l'autonomie des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne ;
- De pratiquer des activités variées ;
- S'enrichir de la vie en collectivité.

Randonnée vélo, descente en kayak et canyoning, escalade, activités sportives, grands jeux, jeux d'eau et veillées animées, sortie découverte du patrimoine (visite de ferme, apiculteur, etc.) sont au programme du séjour.

Le prix du séjour s'élève à 370 € par enfant. **Il inclut** :

- L'hébergement en pension complète ;
- Le transport ;
- Les activités encadrées.



Il sera attribué aux familles boucaines une participation selon leur quotient familial. Les participations sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	185,00 €	185,00 €
460 € < QF ≤ 610 €	222,00 €	148,00 €
610 € < QF ≤ 800€	259,00 €	111,00 €
800€ < QF ≤ 1050 €	296,00 €	74,00 €
1050 € < QF ≤ 1500 €	333,00 €	37,00 €
QF > 1500 €	370,00 €	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission enseignement du 26 mars 2024,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**FIXE** le prix du séjour à 370,00 € (trois-cent soixante-dix euros) par enfant.

**APPROUVE** la participation des familles selon la grille tarifaire suivante :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	185,00 €	185,00 €
460 € < QF ≤ 610 €	222,00 €	148,00 €
610 € < QF ≤ 800€	259,00 €	111,00 €
800€ < QF ≤ 1050 €	296,00 €	74,00 €
1050 € < QF ≤ 1500 €	333,00 €	37,00 €
QF > 1500 €	370,00 €	0

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le : ..... et de la publication le : .....

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.

